

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/141
20 février 2002

(02-0871)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: Français

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Notification d'acceptation

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE</u>	
Nom de l'organisme à activité normative: CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)	
Adresse de l'organisme à activité normative:	01 B.P. 1872 ABIDJAN 01 Abidjan Plateau Immeuble LE GENERAL 5ème Etage BD Botreau Roussel Rue du Commerce
Téléphone: +(225) 20-21-55-12/ +(225) 20-22-83-29	Téléfax: +(225) 20-21-56-11 Télex:
Courrier électronique: codinorm@africaonline.co.ci info@codinorm.ci	Internet: www.codinorm.ci
Type d'organisme à activité normative: <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental Association du secteur privé (60 %) et de l'Etat de Côte d'Ivoire (40 %)	
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Pour tous les secteurs d'activités couverts par l'ISO, le CEI et les normes applicables à l'industrie des télécommunications.	
Date: le 19 novembre 2001	